MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires

Niveau 3

Site : http://travail-emploi.gouv.fr

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel 5

Contexte de l'examen du titre professionnel.....5

Liste des activités.....5

Vue synoptique de l'emploi-type 6

Fiche emploi type.....9

Fiches activités types de l'emploi 13

Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....17

Fiche compétences transversales de l'emploi 51

Glossaire technique 53

Glossaire du REAC.....55

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La création du Titre Professionnel (TP) "opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires" est décidée en fin 2015 pour répondre aux besoins du marché du travail. La configuration du TP sera déclinée en deux activités type pour l'emploi visé

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'amiante a été utilisé massivement entre les années 60 et 90, interdit en 1997, il est présent en quantité dans près d'un immeuble sur deux. On estime entre 40 et 50 ans le temps nécessaire à son éradication en France. Le secteur du désamiantage concerne en métropole entre 1100 et 1200 entreprises certifiées SS3 pour un total d'environ 35000 salariés.
Les entreprises font le constat que la formation réglementaire permet l'accès à l'emploi, mais ne développe pas les compétences techniques propres à chaque niveau d'emploi :
-Encadrant technique
-Encadrant de chantier
-Opérateur de chantier
Le secteur du désamiantage est en progression, tous les types d'emploi sont concernés.
Le niveau de qualification de l'opérateur est identifié au niveau V.
La mise en place d'une nouvelle certification permettra l'élaboration d'une offre de formation qualifiante qui professionnalisera les bénéficiaires aux situations de travail rencontrées sur les opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires, tout en permettant aux professionnels de valoriser leur savoir-faire. (VAE).
L'analyse du travail au travers d'une enquête en intra vers les tenants de l'emploi (13 entreprises représentatives) et une enquête en ligne auprès de 103 entreprises certifiées SS3 répondantes a pu mettre en évidence pour le titre « Opérateur d'un chantier de désamiantage » deux activités principales et 17 compétences. Les deux activités principales sont :

- **Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité courante**
- **Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure**

Ces deux activités ont été mises en évidence par l'enquête et les travaux issus du groupe de travail amiante, en effet les entreprises ont souhaité un découpage par niveau de technicité qui correspond mieux à la réalité des secteurs d'activités. Une partie des entreprises emploie majoritairement des méthodes répétitives demandant des techniques simples à mettre en œuvre, alors que d'autres interviennent également sur des chantiers complexes en milieu parfois occupé et qui demandent un niveau de maitrise et de technicité supérieurs.
Le découpage en deux activités de niveaux différents permettra l'acquisition et la montée en compétences progressive des apprenants en répondant aux besoins ciblés des entreprises.

Liste des activités

Nouveau TP : Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
Activités :
- Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité courante
- Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité courante	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
		2	Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
		3	Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
		4	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante
		5	Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante
		6	Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante
		7	Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
		8	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante
		9	Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
		10	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante
2	Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
		11	Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
		3	Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
		12	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure
		13	Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
		14	Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure
		15	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure
		9	Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
		16	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure
		7	Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
		17	Tenir le poste d'homme de sas

FICHE EMPLOI TYPE

Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires* procède au retrait de matériaux contenant de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
Il exerce son travail sous la responsabilité de l'encadrant de chantier.
Ses activités principales consistent en la préparation et la réalisation d'opérations de traitement
Le professionnel prépare les différentes zones en prenant en compte les consignes et notices de postes. Il met en place des balisages, clôtures, équipements de protection collective. Il installe tous les équipements techniques nécessaires prévus au plan de retrait : confinement, adduction d'air, sas de décontamination. Il vérifie la zone avant le début des travaux. Il réalise les opérations de retrait muni d'équipements de protection individuelle. Il traite les déchets et replie le chantier.

Tout au long des activités, il a le souci de sa sécurité et de celle de ses pairs. Pour cela, il respecte toutes les procédures définies dans le plan de retrait et le document unique d'évaluation des risques et notamment les mesures de décontamination lors des phases de sortie de zone en fin de vacation.
Il peut exercer son métier dans différents secteurs d'activités, dont le bâtiment, l'industrie, le démantèlement de navires, d'aéronefs ou de matériel ferroviaire, le secteur de la démolition, le secteur nucléaire (démantèlement et entretien). L'amiante étant un polluant particulaire, de nombreuses méthodes et techniques de traitement peuvent être communes avec d'autres polluants. A ce titre il existe des passerelles entre les différents métiers de la dépollution
La variété des différents secteurs d'activités possibles pour ce professionnel, induit des situations de travail pouvant être totalement différentes : en extérieur, sans confinement, en confinement provisoire ou permanent.
Pour réaliser ses missions, il doit se référer à l'encadrant technique qui définit le niveau de technicité de l'opération (technicité simple ou supérieure). Il peut employer des outils et des méthodes variés, prévus en amont dans les plans de retrait. Selon les cas, il peut travailler en déplacement ou sur poste fixe.
Il exerce sa mission dans un cadre réglementaire défini par le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application.

Une opération de traitement de l'amiante de technicité courante consiste à traiter des matériaux avec des processus généralement peu émissifs et faisant appel à des matériels et des techniques simples et courantes. Ces opérations courantes sont compatibles avec des Equipements de protection collective ou des Équipements de protection individuelle EPC/EPI simples à mettre en œuvre
Une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure consiste à traiter toutes les autres opérations qui ne sont pas de technicité courante, en particulier toute opération nécessitant la mise en œuvre d'un réseau d'adduction d'air permettant l'utilisation d'Appareil de Protection Respiratoire (APR) isolants ou de Tenues Etanches Ventilées (TEV) ou se déroulant dans un environnement contraint (nucléaire, site fixe de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires)

*Les polluants particulaires concernés par ce REAC sont le plomb, les fibres céramiques réfractaires

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
- le bâtiment ;
- l'industrie ;
- le secteur de la démolition ;
- les opérations de traitement de l'amiante présent dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes ;
- le démantèlement aérien ;
- l'entretien et le démantèlement en milieu nucléaires ;
- le secteur ferroviaire (démantèlement et entretien du matériel ferroviaire).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
Désamianteur
Défloqueur

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) ainsi que ses arrêtés d'application

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CQP Opérateur en désamiantage

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité courante
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante
Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante
Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante

2. Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires
Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure
Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure
Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
Tenir le poste d'homme de sas

Compétences transversales de l'emploi

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des procédures
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Niveau et/ou domaine d’activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) :
Code(s) NSF :
230s--Exécution de travaux du bâtiment et travaux publics

Fiche(s) Rome de rattachement

I1503 Intervention en milieux et produits nocifs

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité courante

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, le professionnel réalise toutes les opérations de préparation, de retrait, d'évacuation des déchets et de repli d'une opération de désamiantage ou d'autres polluants particulaires de technicité courante.

Les processus génèrent usuellement des empoussièrements attendus de premiers et seconds niveaux , ils sont maitrisés et répétitifs et ne nécessitent que des EPI simples à mettre en œuvre et à maintenir et des moyens de protection collective requis pour les niveaux 1 et 2 d'empoussièrement. Le professionnel intervient dans des opérations courantes ou des environnements peu sensibles
Il peut assister, selon les cas, à l'accueil sécurité du site, il visite le site de l'opération et prend connaissance du contenu des travaux. Il respecte scrupuleusement les consignes et les activités décrites dans le document unique d'évaluation des risques de l'entreprise, dans le plan général de prévention ou le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et dans le plan de retrait.
Il prépare la zone de travail : réalise la clôture et le balisage, met en place la signalétique et les moyens de protection collective rendus nécessaires et stocke les matériels et équipements.
Durant l'ensemble des activités il est équipé d'EPI adaptés aux caractéristiques du chantier, il les utilise conformément à leur notice d'utilisation. Il maîtrise parfaitement l'utilisation des EPI qui lui sont attribués. Il réalise leur entretien journalier.
Le professionnel, selon les consignes et dans le respect des exigences réglementaires, réalise un confinement, met en place la zone d'approche et les moyens de décontamination.
Il raccorde, de manière conforme, les installations en eau, énergie, et installe tous les équipements de fonctionnement et de surveillance prévus.
Il s'assure du bon fonctionnement des unités de douches, et de l'étanchéité des sas matériel et personnel.
Il assiste l'encadrant de chantier dans la réalisation du test de fumée et ajuste si nécessaire le confinement.
Equipé des EPI et des moyens de protection collective correspondants au niveau d'empoussièrement attendu, le professionnel procède aux opérations de retrait, il respecte scrupuleusement les procédures et consignes du plan de retrait. Il trie et conditionne de manière conforme tous les déchets qu'il produit et les évacue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il se décontamine en respectant les procédures dans les installations prévues, il sait décontaminer le matériel et les déchets conditionnés. Une fois les opérations de retrait réalisées, il procède aux opérations de repli sous le contrôle de l'encadrant de chantier et dans le respect des procédures. Il assiste son encadrant de chantier à la bonne réalisation de l'examen visuel.

Tout au long de l'activité, il a le souci de sa sécurité et de celle de ses pairs. Pour cela, il respecte toutes les procédures du document unique d'évaluation des risques et notamment les mesures de décontamination lors des phases de sortie de zone en fin de vacation.
Il peut exercer l'activité dans différents secteurs, dont le bâtiment, l'industrie, le démantèlement de navires, de bateaux et autres constructions flottantes ou d'aéronef, de matériel ferroviaire, d'installations nucléaires et le secteur de la démolition. Plus précisément sur des opérations de couvertures, d'enveloppe extérieure du bâtiment, de maintenance de matériel et d'équipement de transport et également dans des spécialités dont l'entreprise justifie la spécificité par des processus maitrisés.
Pour réaliser l'activité, il peut employer des outils et des méthodes variés, prévus en amont dans les plans de retrait. Selon les cas, il peut travailler en déplacement ou sur poste fixe.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) et ses arrêtés d'application

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l’amiante
Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l’amiante ou d’autres polluants particulaires
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d’une opération de traitement de l’amiante ou d’autres polluants particulaires
Préparer la zone de travail d’une opération de technicité courante
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante
Installer tous les équipements techniques nécessaires d’une opération de technicité courante
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante
Conditionner et évacuer les déchets de l’opération
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante

Compétences transversales de l’activité type

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, le professionnel réalise toutes les opérations de préparation, de retrait, d'évacuation des déchets et de repli d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure.

Les polluants particulaires comme l'amiante sont diversifiés et font appel à des techniques qui demandent des compétences souvent particulières. Le professionnel peut intervenir dans des opérations complexes ou des environnements sensibles. Il est capable de mettre en œuvre des moyens de protection collective et des EPI plus efficaces et plus techniques adaptés à des empoussièrements élevés.
Le professionnel visite le site de l'opération et prend connaissance du contenu des travaux. Il respecte scrupuleusement les consignes et procédures prévues dans le document unique d'évaluation des risques de l'entreprise, dans le plan général de prévention et dans le plan de retrait.
Il prépare la zone de travail : réalise la clôture et le balisage, met en place la signalétique et les EPC rendus nécessaires et stocke les matériels et équipements.
Durant l'ensemble des activités, il est équipé d'EPI adaptés aux caractéristiques du chantier, il les utilise conformément à leur notice d'utilisation. Il maîtrise parfaitement l'utilisation des EPI qui lui sont attribués. Il réalise leur entretien journalier.
Il réalise selon les consignes un confinement, met en place la zone d'approche et l'installation d'air respirable prévue.
Il raccorde, de manière conforme, les installations en eau, énergie, et installe tous les équipements de fonctionnement et de surveillance prévus.
Il s'assure du bon fonctionnement des unités de douches, de l'installation d'adduction d'air et de l'étanchéité des sas matériel et personnel. Il vérifie les communications entre la zone confinée et l'homme de sas.
Il assiste l'encadrant de chantier dans la réalisation du test de fumée et ajuste si nécessaire le confinement.
Equipé des EPI et des moyens de protection collective correspondants au niveau d'empoussièrement attendu, le professionnel procède aux opérations de retrait, il respecte scrupuleusement les procédures et consignes du plan de retrait. Il traite les Matériaux Produits Contenant de l'Amiante, (MPCA), par des techniques complexes demandant un haut niveau de compétence et de maîtrise des gestes. Il peut sous la responsabilité de l'encadrant de chantier tenir le poste d'homme de SAS. Il trie et conditionne de manière conforme tous les déchets ayant généralement perdu leur intégrité et les évacue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il se décontamine en respectant les procédures dans les installations prévues, il sait décontaminer le matériel et les déchets conditionnés. Une fois les opérations de retrait réalisées, il procède aux opérations de repli ,dans le respect des procédures, en gérant les risques de contamination résiduelle. Il récupère et traite les effluents. Il assiste son encadrant de chantier à la bonne réalisation de l'examen visuel.

Tout au long de l'activité, il a le souci de sa sécurité et celle de ses pairs. Pour cela, il respecte toutes les procédures du document unique d'évaluation des risques et notamment les mesures de décontamination lors des phases de sortie de zone en fin de vacation.
Il peut exercer l'activité dans différents secteurs, dont le bâtiment, l'industrie, le démantèlement de navires, bateaux et autres constructions flottantes ou de matériel ferroviaire, et le secteur de la démolition.
Pour réaliser l'activité, il peut employer des outils et des méthodes variés, prévus en amont dans les plans de retrait. Selon les cas, il peut travailler en déplacement ou sur poste fixe.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) ainsi que ses arrêtés d'application

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l’amiante
Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l’amiante ou d’autres polluants particulaires
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d’une opération de traitement de l’amiante ou d’autres polluants particulaires
Préparer la zone de travail d’une opération de technicité supérieure
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure
Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure
Conditionner et évacuer les déchets de l’opération
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
Tenir le poste d’homme de sas

Compétences transversales de l’activité type

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et à partir de ses consignes
- Disposer des connaissances minimales nécessaires pour réaliser les tâches qui incombent à un opérateur, en sécurité pour lui-même et pour l'environnement, lors de la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulage, sous la direction d'un encadrant de chantier

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est nécessaire à la fonction d'opérateur dans tout chantier de retrait ou d'encapsulage de matériau contenant de l'amiante, quelle qu'en soit la technicité. Elle permet à l'opérateur de disposer des connaissances minimales du risque, des obligations réglementaires applicables et des moyens généraux de prévention.

Critères de performance

- Réussir l'évaluation de compétence selon les critères de l'arrêté du 23/02/12. Elle doit être renouvelée tous les 3 ans.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

-Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante, des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR) , du plomb, et leurs effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme, et leurs points communs en tant que polluants particulaires
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et aux polluants particulaires ainsi que les risques afférents aux opérations sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, risque de chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment du droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.
Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :
-Connaître les produits, matériaux et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante, des FCR, du plomb et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les modes opératoires recommandés et adaptés à la protection des travailleurs et de l'environnement.
Sont notamment visées :
-Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone ;
- La connaissance du rôle des moyens de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- Le fait de connaître et d'être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;
- Le fait d'être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées recommandées de port en continu. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- La connaissance des durées maximales de vacation en zone confinée en fonction des conditions de travail et des appareils de protection respiratoire utilisés ;

- Le fait d’être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et à partir de ses consignes
- Porter les EPI courants (vêtements, casque, chaussures, protection respiratoire, protections auditives, gants) associés aux polluants
- Utiliser les moyens de protection collective adaptés aux opérations de technicité courante
- Mettre en œuvre des procédures en respectant les consignes
- Mettre en œuvre les techniques de traitement en adéquation avec les polluants
- Observer son environnement immédiat et détecter les dangers
- Détecter des anomalies et alerter l'encadrant de chantier
- Appliquer les consignes et procédures de mise en sécurité définies par l'employeur
- Mettre en œuvre les principes de la culture sécurité et de la vigilance partagée

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, dans le cadre d'opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité courante. Les risques encourus sont ceux que l'on trouve généralement pour les processus de premier et second niveaux d'empoussièrement.
Les procédés et techniques employés sont simples, répétitifs et maitrisés, ils peuvent cependant être très variés.
Le professionnel respecte les réglementations qui encadrent cette activité à risque (chimique, explosion, incendie, atmosphère confinée, chute et éboulement, bruits, conduite et présence d'engins de chantiers…)

Critères de performance

- Les EPI et les moyens de protection collective sont conformes et correctement utilisés
- Les procédures sont respectées
- Les anomalies sont signalées
- Le conditionnement des déchets est conforme
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone sont respectées
- Les différentes vacations sont identifiées dans le document de suivi des travaux
- Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et, pour ceux individuels, portés en fonction du risque encouru
- Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques (PRAP). sont mises en œuvre

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître l'existence et le rôle des documents de prévention : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou PDP , documents propres à l'opération (plan de retrait)
Connaître les consignes des (Fiche de sécurité) FDS et notices de poste
Connaître les principales familles de polluants dans le bâtiment et l'industrie, les risques associés pour l'homme et l'environnement, leur effet sur la santé.
Connaître les principes de dépollution associés à ces polluants et les technologies mises en œuvre,
Connaître et appliquer les éléments de réglementation présents dans les documents PGCSPS, PPSPS, plan de prévention
Connaître l'organisation du travail dans les entreprises de dépollution (les intervenants, les responsabilités)
Connaître et comprendre les principaux risques courants (chocs, électrisation, , chute de hauteur, bruit) rencontrés sur des opérations

Connaître les risques liés aux travaux en hauteur
Connaître les enjeux du développement durable sur un chantier de dépollution,
Connaître les prérogatives du premier niveau de Sauveteur Secouriste du Travail,
Connaître les recommandations de la Prévention des risques liés à l'Activité physique (PRAP)
Connaitre et appliquer les éléments de sécurité spécifiques au risque lié à l'utilisation d'un masque ventilé avec cartouche, savoir lire les inscriptions sur les cartouches filtres et des badges de contrôles d'exposition aux polluants dangereux.
Se situer dans le cadre d'une opération de dépollution (intervenants, coordination, organisation…).
Repérer et identifier les process de dépollution mis en œuvre et se situer dans cet environnement.
Connaître et appliquer si nécessaire le droit de retrait

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier :
- Visiter le site de l'opération
- Identifier les zones directement affectées par les travaux
- Prendre connaissance des activités liées aux contenus des travaux
- Assister, selon les cas, à l'accueil sécurité du site
- Identifier les informations du plan de retrait et du plan de prévention ou du PPSPS
- S'assurer des conditions particulières de sécurité de son intervention (résultat du contrôle de l'état initial de l'empoussièrement de l'air en fibres d'amiante, risque de chute important, consignation électrique…)
- Lire et appliquer le contenu d'une notice de poste
- Exploiter et renseigner une procédure ou un document d'autocontrôle

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur le site de l'opération et sous la responsabilité de l'encadrant de chantier.
Le professionnel travaille en équipe. La diversité des opérations de traitement de l'amiante et d'autres polluants particulaires oblige l'adaptation permanente à des contextes de travail différents dans le respect des consignes prévues dans le plan de retrait et des documents de prévention

Critères de performance

- Les conditions d'accès au site de l'opération et la nature des travaux de retrait sont connues
- Les informations du plan de retrait et les moyens de prévention sont identifiés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre et interpréter le marquage in-situ des matériaux dangereux à traiter ou à laisser en place
Lire et s'approprier le contenu d'un Plan de Retrait ou d'Encapsulage (PRE) et d'un Plan de Prévention (PDP) ou d'un Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).
Lire et s'approprier le contenu d'un descriptif de travaux
Connaître et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'un chantier, d'un atelier
Lire et appliquer le contenu d'une notice de poste

Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique
Rendre compte à sa hiérarchie

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier :
- Réaliser le déchargement, la manutention des matériels en veillant aux gestes et postures et au maintien des protections de transport « spécial amiante »
- Mettre en place la clôture et le balisage du chantier et de la zone de travail
- Mettre en place l'affichage réglementaire, dont la signalétique en lien avec le niveau d'empoussièrement de l'opération.
- Réceptionner et stocker les matériels et équipements dont ceux précédemment utilisés sur d'autres chantiers
- Réaliser un éclairage suffisant
- Veiller à la propreté des lieux et réaliser une aspiration de précaution préalable
- Mettre en place les moyens et équipements de protection collective et identifier d'éventuels dysfonctionnements
- Suivre les consignes données pour les travaux préparatoires comportant des risques
- Identifier les risques liés à l'utilisation de produits dangereux et appliquer les consignes de prévention.
- Installer un vestiaire d'approche adapté à une opération simple et les installations de décontamination
- Protéger les surfaces ne devant pas être traitées et non décontaminables et évacuer le mobilier ou les équipements gênants ou susceptibles d'être contaminés par l'opération
- Procéder à la décontamination ou à l'évacuation des composants et parties d'équipements en place
- Réaliser le calfeutrement d'un local
- Réaliser un confinement simple peau sur des surfaces existantes ou à créer avec ossature simple sur mur, plafond, sol (tasseaux bois), y compris le cas échéant en bâche thermo-rétractable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier, à la réglementation en vigueur et dans le respect des consignes du plan de retrait et des consignes de sécurité, le professionnel met en place la clôture et le balisage des différentes zones. Il appose la signalétique réglementaire. Il stocke de manière rationnelle et sécurisée le matériel et les équipements.
Il prépare les consommables et le matériel de traitement utilisés en zone, il installe les armoires-vestiaires et autres moyens de rangement des EPI. Il met en place les moyens de levage (palan, transpalette…) et les affichages de zone (Liste des Sauveteur Secouriste du Travail (SST) consignes en cas d'évacuation d'urgence, niveau d'empoussièrement prévu).
Selon le cas et le niveau d'empoussièrement ambiant et avant toute opération de retrait, l'opérateur de chantier devra être équipé de ses EPI, incluant le cas échéant un appareil de protection respiratoire adapté au niveau d'empoussièrement ambiant.

Critères de performance

- La clôture et le balisage sont conformes et permettent la sécurisation de la zone
- Les affichages de zone sont affichés conformément à la réglementation en vigueur
- Le matériel est stocké de manière sûre et sécurisée
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rapporter à l'encadrant de chantier, notamment sur la base du document d'autocontrôle, des éléments laissant penser la présence d'un risque amiante lors des travaux préparatoires.
Lire et s'approprier le contenu d'un mode d'emploi
Lire et s'approprier le contenu d'un descriptif de travaux

Identifier et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'un chantier, d'un atelier
Lire et appliquer le contenu d'une notice de poste
Savoir réagir en cas de découverte d'un matériau, matériel ou polluant non identifié
Mettre en œuvre un film thermo-rétractable
Rendre compte à sa hiérarchie
Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous sa propre responsabilité
- Utiliser les EPI adaptés et décrits dans les procédures et consignes
- Utiliser son (APR) conformément à la notice du fabricant
– S'assurer du bon état de fonctionnement de son APR
- Réaliser le test d'étanchéité de son APR
- Détecter les dysfonctionnements de son APR et appliquer les procédures d'urgence
- Décontaminer son APR conformément aux procédures
- Réaliser l'entretien journalier* de son APR
- Signaler tout dysfonctionnement pour lui-même et ses co- équipiers

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel utilise, dans toutes les tâches qui lui sont désignées, ses EPI, lesquels doivent être adaptés au travail à réaliser et à l'environnement. Le professionnel les utilise et en assure l'entretien journalier conformément aux procédures décrites dans le plan de retrait, aux consignes et aux dispositions prévues dans le document unique d'évaluation des risques, dans la notice de poste et dans le respect de la notice d'utilisation du constructeur.

Critères de performance

- Les EPI sont conformes et utilisés conformément aux procédures et à la législation en vigueur
- Les EPI sont en bon état de fonctionnement
- Avant chaque utilisation, les APR sont testés par leurs utilisateurs (test d'étanchéité)
- Les APR sont utilisés conformément à la notice du fabricant
- Chaque APR fait l'objet d'une décontamination soignée par son utilisateur à l'issue de chaque vacation
- Chaque APR fait l'objet d'un entretien journalier

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir contrôler visuellement, utiliser et entretenir ses équipements selon les consignes du fabricant (casque, lunettes, harnais de travail en hauteur, bouchons d'oreilles …)
Savoir contrôler visuellement le bon fonctionnement de l'APR attribué individuellement Savoir lire la notice du constructeur, un mode d'emploi
Utiliser et entretenir quotidiennement un APR
Utiliser les APR filtrants courants (demi masque P3, demi masque TM2P, Masque TM3P) selon la notice du fabricant
Connaître les limites d'utilisation des APR (limites d'efficacité et durées recommandées de port en continu)
Savoir gérer les situations de dysfonctionnement de son APR, savoir en rendre compte
Utiliser ses EPI conformément aux procédures et consignes
Décontaminer, sécher, contrôler visuellement, ranger et transporter son APR en respectant les procédures

· * (Nettoyage à chaque vacation, remise en charge, vérifications d'usage)

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier
- Identifier et mettre en application des consignes
- Réaliser l'installation des équipements prévus au plan de retrait
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de décontamination personnel (SAS ou unité mobile) et matériel
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de filtration des eaux,
- Installer et vérifier le fonctionnement des extracteurs d'air Très Haute Efficacité (THE)
- Raccorder les équipements aux différents réseaux

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier
Le professionnel réalise, selon les consignes et procédures et en équipe, la mise en place et le raccordement de tous les équipements prévus dans le plan de retrait. Les équipements techniques à installer sont spécifiques au niveau d'empoussièrement du ou des processus mis en œuvre et aux spécificités du chantier.

Critères de performance

- Tous les équipements sont installés conformément à leur notice d'emploi, aux procédures établies, leur fonctionnement est vérifié
- Les affichages de zone sont installés conformément à la réglementation en vigueur
- Les raccordements en eau et énergie sont conformes
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, utiliser selon la notice du fabricant tous les équipements.
Raccorder les installations en eau et énergie

Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

Signaler tout dysfonctionnement

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de sa hiérarchie
- S'assurer du bon fonctionnement de ses APR ou de l'adduction d'air respirable pour les opérations de technicité supérieure
- S'assurer de la présence et l'efficacité des moyens de protection collective
- S'assurer du fonctionnement de tous les équipements techniques nécessaires au chantier et prévus au plan de retrait (unités de douche, sas matériel, adduction d'air, déprimogènes…)
-Détecter les dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement
- Assister l'encadrant de chantier dans la réalisation du test de fumée et ajuster le confinement si nécessaire

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans la zone à traiter, préparée avant le début des opérations de retrait, et sous la responsabilité de l'encadrant de chantier.

Critères de performance

- Les protections collectives sont en place et opérationnelles
- Les équipements tels que unités de douche, appareils de protection respiratoire, adduction d'air, déprimogènes… sont fonctionnels
- L'étanchéité des sas matériel et personnel est assurée
- L'étanchéité du confinement est assurée
- Les moyens de communication et de secours sont fonctionnels

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et extraire des informations d'une notice technique, d'un mode d'emploi
Connaître le fonctionnement des équipements et les solutions de dépannage pour des problèmes simples et récurrents
Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter le SST de zone et sa hiérarchie
Connaître et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'un chantier, d'un atelier

Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

Rendre compte à sa hiérarchie

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier et des consignes de la notice de poste
- Assimiler les consignes et les appliquer dans les différentes méthodes et techniques de travaux
- Assimiler les consignes générales de sécurité pour savoir gérer un accident du travail en zone et évacuer la zone en urgence
- Savoir utiliser ses EPI dans toutes les situations de l'opération
- Réaliser les opérations de traitement conformément au plan de retrait
- Employer les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particulaires
- Collecter, trier et emballer les déchets, conformément aux procédures
- Se décontaminer après chaque vacation
- Rendre compte à l'encadrant de chantier des opérations de retrait sur toutes les zones traitées, pour contrôle

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce après avoir pris connaissance des notices de poste et des consignes de sa hiérarchie. Le professionnel équipé de ses EPI entre en zone et réalise les opérations de retrait conformément aux processus décrits dans le plan de retrait par des techniques répétitives et courantes Il met en œuvre des moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants comme l'aspiration, la brumisation, la fixation ou l'abattage. Au fur et à mesure de l'avancement, il collecte, emballe et décontamine les déchets en conformité avec les exigences réglementaires.
Sa vacation terminée, il se décontamine en respectant les temps de douche et la procédure puis rejoint la zone de récupération. En fin d'opération de retrait sur la zone, il assiste l'encadrant de chantier dans le contrôle des zones traitées et décrit sur zone les endroits qui ont été traités lors des travaux de retrait.
Il respecte les règles et précautions à prendre pour que les prélèvements d'air nécessaires à la métrologie de l'opération soient efficacement réalisés par les organismes accrédités.

Critères de performance

- Les EPI sont correctement utilisés
- Le masque respiratoire est correctement ajusté, les vérifications d'usage effectuées, le test d'étanchéité réalisé
- Les processus prévus au PRE sont respectés
- Les consignes des notices de poste sont respectées
- L'empoussièrement est limité par l'utilisation de méthodes de protection
collectives permettant de le réduire (Aspiration, brumisation, fixation ou abattage)
- La décontamination est effectuée dans le respect des procédures (temps de douche, enchaînement des phases)
- Les zones traitées ont fait l'objet d'un rendu compte à l'encadrant lors de la phase de vérification des zones.
- Les procédures d'évacuation d'urgence sont connues
- Tous les problèmes rencontrés font l'objet d'un rendu compte
- La participation éventuelle de l'opérateur à l'amélioration des processus est efficace et constructive

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un PRE, une notice de poste et assimiler les informations essentielles
Connaître et mettre en œuvre les procédures d'évacuation d'urgence
Utiliser ses EPI conformément à la notice de poste
Mettre, utiliser son APR

Utiliser les moyens de travail de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
Connaître la législation sur le matériel dédié aux travaux de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
Connaître et mettre en œuvre les méthodes courantes de retrait des matériaux et produits selon les consignes du plan de retrait
Connaître et utiliser les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particulaires(Aspiration, brumisation, fixation ou abattage)
Connaître et appliquer les durées maximales de vacation en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
Se décontaminer en respectant les procédures
Identifier le SST du chantier
Rendre compte à sa hiérarchie
Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Conditionner et évacuer les déchets de l'opération

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier
- Décontaminer les emballages à déchets avant conditionnement réglementaire
- Réaliser le double ensachage (selon la nature et l'intégrité du matériau)
- Réaliser la fermeture conformément à la procédure (selon la nature et l'intégrité du matériau)
- Appliquer les dispositions de stockage ou d'entreposage temporaires liées à l'opération
- Apposer sur les déchets conditionnés les informations permettant l'identification du déchet
- Appliquer la procédure en cas de détérioration accidentelle d'un emballage ou d'un conditionnement de déchets
- Evacuer les déchets conformément à la procédure et au fur et à mesure de la progression des travaux
- Suivre les recommandations de l'encadrement de chantier lors du chargement et de la préparation du transport de déchets

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au fur et à mesure des opérations de retrait. Le professionnel conditionne et évacue sur la zone de stockage provisoire les déchets amiantés qu'il produit, qu'ils aient ou non conservés leur intégrité.
Les déchets sont évacués de la zone de retrait dans le respect des procédures établies. Le professionnel connait et applique les procédures en cas de percement accidentel d'un sac lors des manipulations de ces derniers.

Critères de performance

- Les déchets sont ensachés et évacués de la zone au fur et à mesure de leur production
- Les déchets font l'objet d'un double ensachage et d'une fermeture en col de cygne (selon la nature et l'intégrité du matériau)
- Les déchets sont évacués par le sas conformément à la procédure et stockés dans le local prévu et sécurisé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

-Trier les déchets
- Connaître et appliquer le bon conditionnement des déchets en zone (limite de poids et résistance)
- Connaître et appliquer la procédure d'évacuation des déchets de zone
- Connaître et appliquer les règles de stockage et d'étiquetage des déchets
- Conditionner les déchets, les décontaminer, pratiquer le double ensachage
- Maitriser les modalités de stockage temporaires liées à l'opération.

- Connaître et appliquer la procédure en cas de détérioration accidentelle d'un emballage

- Rendre compte à sa hiérarchie

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier
- Réaliser le nettoyage fin de la zone de travail et des zones susceptibles d'avoir été polluées
- Conditionner dans des emballages comportant le marquage « Amiante » le matériel non décontaminable
- Procéder au nettoyage des surfaces par aspiration THE et à la fixation des contaminations résiduelles sur les protections de surface avant leur enlèvement et après réalisation de la mesure libératoire
- Appliquer un fixateur sur les surfaces traitées
- Replier l'ensemble des moyens de protection collective sans remettre en suspension des polluants particulaires
- Trier et conditionner les déchets (confinement, consommables…) selon leur filière
- Nettoyer et conditionner le matériel utilisé
- Charger en sécurité et suivant le plan de charge le matériel dans le camion
- Ranger dans l'espace prévu à cet effet le matériel réutilisable non décontaminable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et après avoir réalisé les opérations de retrait. Le professionnel réalise les opérations de repli. Il démonte, vérifie tous les équipements utilisés sur le chantier conformément aux procédures et modes d'emploi. Le matériel non décontaminable fait l'objet d'une procédure spécifique. Il obture les déprimogènes et aspirateurs, et ensache le matériel non décontaminable, il répertorie et replie l'ensemble des matériels, et rend compte des anomalies à sa hiérarchie. Il charge les matériels sur les véhicules conformément au plan de charge et une fois au dépôt de l'entreprise remise le matériel non décontaminable. Il procède au nettoyage fin des surfaces traitées et non traitées notamment par lavage avec récupération et traitement des effluents. Il gère les risques de contamination résiduelle

Critères de performance

Le matériel non décontaminable a fait l'objet d'une procédure spécifique (ensachage et remisage dans le local prévu à cet effet.)
Les déprimogènes et aspirateurs ont été obturés
Les matériels sont répertoriés, rangés et prêts à être chargés pour une prochaine utilisation
Chaque dysfonctionnement ou défaut d'un matériel fait l'objet un signalement à sa hiérarchie
Le chargement des véhicules respecte le plan de charge et la sécurité spécifique au transport

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

- Connaître les procédures de repli sans remise en suspension des polluants particulaires
- Connaître et appliquer la procédure de décontamination de conditionnement et de sortie de zone du matériel utilisé
- Connaître les conditions de stockage et d'entreposage sans croisement de flux des matériels contaminés et non contaminés
- Répertorier du matériel, inspecter son état, et rendre compte à sa hiérarchie
- Charger un véhicule selon le plan de charge et la législation en vigueur

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Connaître les principes de sécurité et maitriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et à partir de ses consignes
- Porter les EPI (vêtements, casque, chaussures, protection respiratoire, protections auditives, gants) associés aux polluants
- Détecter des anomalies et alerter l'encadrant de chantier
- Appliquer les consignes et les procédures et mises en sécurité définies par l'employeur
- Mettre en œuvre des procédures en respectant les consignes
- Assimiler les risques spécifiques (incendie, explosion chimique, co-activité, charge en surplomb, ainsi que ceux propres à certaines opérations complexes)
- Assimiler les risques spécifiques d'opérations réalisées dans des milieux complexes (industrie, construction navale, nucléaire)
- Mettre en œuvre les techniques de traitement en adéquation avec les polluants
- Détecter des anomalies et alerter l'encadrant de chantier
- Mettre en œuvre les principes de la culture sécurité et de la vigilance partagée

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, dans le cadre d'opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure. La diversité et la complexité des chantiers possibles induit des situations de travail pouvant comprendre des consignes, méthodes de travail et procédures extrêmement variées qui font appel à un niveau de qualification élevé, les risques encourus sont identifiés pour chacun des trois niveaux d'empoussièrement.
Le professionnel respecte les réglementations qui encadrent cette activité à risque (chimique, explosion, incendie, atmosphère confinée, chute et éboulement, bruits, conduite et présence d'engins de chantiers…)

Critères de performance

- Les EPI et les moyens de protection collective sont conformes et correctement utilisés
- Les procédures sont respectées
- Les anomalies sont signalées
- Le conditionnement des déchets est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone sont respectées
- Les différentes vacations sont identifiées dans le document de suivi des travaux
- Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et portés en fonction du risque encouru
- Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont mises en œuvre (PRAP).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître les principales familles de polluants dans le bâtiment et l'industrie, les risques associés pour l'homme et l'environnement, leur effet sur la santé.
Connaître les principes de dépollution associés à ces polluants et les technologies complexes de mise en œuvre,
Connaître et appliquer les éléments de réglementation présents dans les documents PGCSPS, PPSPS, plan de prévention et plan de retrait
Connaître l'organisation du travail dans les entreprises de dépollution (les intervenants, les responsabilités)
Connaître les enjeux du développement durable sur un chantier de dépollution,
Connaître les prérogatives du premier niveau de Sauveteur Secouriste du Travail,

Connaître les recommandations de la Prévention des risques liés à l'Activité physique (PRAP,)
Connaitre et appliquer les éléments de sécurité propres aux APR spécifiques aux niveaux d'empoussièrements élevés.
Savoir lire les inscriptions sur les cartouches filtres et des badges de contrôles d'exposition aux polluants dangereux.
Se situer dans le cadre d'un chantier de dépollution complexe (intervenants, coordination, organisation…).
Repérer et identifier les process de dépollution mis en œuvre et se situer dans cet environnement.
Connaître et appliquer si nécessaire le droit de retrait

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier :
- Mettre en place la clôture et le balisage d'accès
- Baliser les différentes installations du chantier, installer la signalétique réglementairement requise
- Stocker les matériels et équipements
- Mettre en place les moyens de protection collective
- Suivre les consignes données pour les travaux avec mesures d'empoussièrement sur porteur(s)
- Identifier les risques liés à l'utilisation de produits dangereux et appliquer les consignes de prévention.
- Installer un vestiaire d'approche adapté à une opération de technicité supérieure
Réaliser une décontamination préalable des ouvrages et surfaces susceptibles d'être pollués
- Réaliser l'évacuation et la décontamination éventuelle du mobilier ou des équipements gênants ou susceptibles d'être contaminés par l'opération
- Protéger les surfaces non traitées et non décontaminables
- Réaliser la pose d'une ossature complexe (structure d'échafaudage, tasseaux bois…) sur tous supports
- Réaliser un confinement double peau (sol, mur, plafond), y compris en bâche thermo-rétractable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier, à la réglementation en vigueur et dans le respect des consignes du plan de retrait et des consignes de sécurité, le professionnel met en place la clôture et le balisage des différentes zones. Il stocke de manière rationnelle et sécurisée le matériel et les équipements adaptés à une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure.
Il prépare les consommables et le matériel de traitement utilisés en zone, il installe les armoires, vestiaires et autres moyens de rangement des EPI. Il met en place les moyens de levage (palan, transpalette…) et les affichages de zone (Liste des SST/consignes en cas d'évacuation d'urgence, niveau d'empoussièrement prévu).
Selon le cas et le niveau d'empoussièrement ambiant et avant toute opération de retrait, l'opérateur devra être équipé de ses EPI, incluant le cas échéant un appareil de protection respiratoire adapté au niveau d'empoussièrement ambiant.

Critères de performance

- La clôture et le balisage sont conformes et permettent la sécurisation de la zone
- Les affichages de zone sont affichés conformément à la réglementation en vigueur
- Le matériel est stocké de manière sûre et sécurisée
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et s'approprier le contenu d'un mode d'emploi
Lire et s'approprier le contenu d'un descriptif de travaux
Identifier et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure
ire et appliquer le contenu d'une notice de poste
Mettre en œuvre un confinement double peau
Mettre en œuvre un film thermo-rétractable
Appliquer des procédures liées à des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires de technicité supérieure

Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

Rendre compte à sa hiérarchie

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous sa propre responsabilité
- S'assurer du bon état de fonctionnement de son APR
- Réaliser le test d'étanchéité de son APR
- Utiliser les EPI adaptés et décrits dans les procédures et consignes (Réseau d'air respirable, masque à débit continu, et PPG, ou tenue étanche ventilée)
- Décontaminer son APR conformément aux procédures
- Réaliser l'entretien journalier de son APR
- Ranger et transporter son APR

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel utilise, dans toutes les tâches qui lui sont désignées, ses EPI, lesquels doivent être adaptés aux chantiers de technicité supérieure, tels que masque à adduction d'air, tenue étanche ventilée. Le professionnel les utilise et en assure l'entretien journalier conformément aux procédures décrites dans le plan de retrait, aux consignes et dispositions prévues dans le document unique d'évaluation des risques et dans le respect de la notice d'utilisation établie par le constructeur.

Critères de performance

- Les EPI sont conformes et utilisés conformément aux procédures et à la législation en vigueur
- Les EPI sont en bon état de fonctionnement
- Avant chaque utilisation les APR sont testés par leurs utilisateurs (test d'étanchéité)
- Les APR sont utilisés conformément à la notice du fabricant
- Chaque APR fait l'objet d'une décontamination soignée par son utilisateur
- Chaque APR fait l'objet d'un entretien journalier

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire une notice constructeur, un mode d'emploi
Utiliser un masque à adduction d'air
Utiliser une tenue étanche ventilée
Connaître le rôle, les limites d'efficacité et les durées recommandées de port en continu de son APR
Rendre compte
Utiliser ses EPI conformément aux procédures et consignes
Décontaminer son APR en respectant les procédures
Entretenir quotidiennement, ranger, et transporter son APR personnel

Rendre compte

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 14

Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier

- Identifier et mettre en application des consignes
- Réaliser l'installation des équipements prévus au plan de retrait
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de décontamination personnel 5 compartiments équipées d'adduction d'air (SAS ou unité mobile) et matériel
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de filtration des eaux
- Installer et vérifier le fonctionnement d'un ensemble d'extracteurs d'air THE sécurisés
- Installer une production d'air respirable avec compresseur, unité de traitement de l'air, cuve et sécheur
- Installer un réseau de distribution d'air respirable pour alimenter plusieurs points de la zone de travail
- Se brancher au réseau d'alimentation électrique
- Raccorder les équipements aux différents réseaux

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier
Le professionnel réalise, selon les consignes et procédures et en équipe, la mise en place et le raccordement de tous les équipements prévus dans le plan de retrait sur un chantier de technicité supérieure. Les équipements techniques à installer sont spécifiques au niveau d'empoussièrement et aux spécificités du chantier.
Le professionnel met en œuvre des équipements tels que l'adduction d'air, extracteurs d'air sécurisés, combinaison ventilée, il installe des vestiaires de zone adaptés à des effectifs importants ou à des durées longues

Critères de performance

- Tous les équipements sont installés conformément à leur notice d'emploi, aux procédures établies, leur fonctionnement est vérifié
- Les raccordements en eau et énergie sont conformes
- Les affichages de zone sont installés conformément à la réglementation en vigueur
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître la diversité des activités correspondant à la technicité supérieure ainsi que les niveaux d'empoussièrement associés
Installer, utiliser tous les équipements d'un chantier de technicité supérieure Raccorder les installations en eau et énergie

Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

Rendre compte à sa hiérarchie

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 15

Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

- Assimiler les consignes et les appliquer dans les différentes méthodes et techniques de travaux susceptibles de produire un fort empoussièrement
- Assimiler les consignes générales de sécurité pour savoir gérer un accident du travail en zone et évacuer la zone en urgence
- Savoir utiliser ses EPI dans toutes les situations de l'opération
- Réaliser les opérations de traitement conformément au plan de retrait
- Employer les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particulaires
- Collecter, trier et emballer les déchets, conformément aux procédures
- Se décontaminer après chaque vacation
- Rendre compte à l'encadrant de chantier des opérations de retrait sur toutes les zones traitées, pour contrôle

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce après avoir pris connaissance des notices de poste et des consignes de la hiérarchie. Le professionnel équipé de ses EPI entre en zone et réalise les opérations de retrait conformément aux processus décrits dans le plan de retrait. Le professionnel traite les Matériaux et produits contenant de l'amiante MPCA par des techniques complexes nécessitant un niveau de compétence élevé. Au fur et à mesure de l'avancement, il conditionne, décontamine, et évacue de la zone les déchets en conformité.
Sa vacation terminée, il se décontamine, dans le respect des procédures établies lors d'opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires, en respectant les temps de douche et la procédure puis rejoint la zone de récupération. En fin d'opération de retrait sur la zone, il assiste l'encadrant dans le contrôle des zones traitées et décrit sur zone les endroits qui ont été traités lors des travaux de retrait.

Critères de performance

- Les EPI sont correctement utilisés
- Le masque respiratoire est correctement ajusté, les vérifications d'usage effectuées, le test d'étanchéité réalisé
- Les processus prévus au PRE sont respectés
- Les consignes de la notice de poste sont respectées
- L'empoussièrement est limité par l'utilisation de moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particulaires (aspiration, brumisation, fixation ou abattage)
- La décontamination est effectuée dans le respect de la procédure (temps de douche, enchaînement des phases)
- Les zones traitées ont fait l'objet d'un rendu compte à l'encadrant lors de la phase de vérification des zones.
- Les procédures d'évacuation d'urgence sont connues
- Tous les problèmes rencontrés font l'objet d'un rendu compte
- La participation éventuelle de l'opérateur de chantier à l'amélioration des processus est efficace et constructive

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un PRE, une notice de poste et assimiler les informations essentielles
Connaître et mettre en œuvre les procédures d'évacuation d'urgence
Utiliser ses EPI conformément à la notice de poste

Mettre, utiliser et entretenir quotidiennement son APR
Utiliser les moyens de travail de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
Connaître la législation sur le matériel dédié aux travaux de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
Mettre en œuvre les techniques de retrait selon les indications données, par processus, dans le plan de retrait
Connaître et utiliser les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particulaires
Connaître et appliquer les méthodes de récupération et d'emballage immédiat des matériaux traités
Connaître et appliquer les méthodes de nettoyage efficaces et de contrôle de l'absence de contamination des surfaces Connaître et appliquer les durées maximales de vacation en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoires utilisés
Connaître et appliquer les règles et précautions à prendre pour que les prélèvements d'air nécessaires à la métrologie de l'opération soient correctement réalisés par les organismes accrédités
Savoir se décontaminer selon plusieurs modalités correspondantes aux différentes installations de décontamination permises lors de travaux de technicité supérieure
Connaître les impacts d'une mauvaise décontamination
Savoir décontaminer les matériels, déchets en colis
Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans les bases vie
Connaître et appliquer les gestes du secourisme du travail appliqué aux opérations de traitement de l'amiante
Rendre compte à sa hiérarchie
Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 16

Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier
- Réaliser le nettoyage fin de la zone de travail et des zones susceptibles d'avoir été polluées
-Conditionner dans des emballages comportant le marquage « Amiante » le matériel non décontaminable
- Procéder au nettoyage des surfaces par aspiration THE et à la fixation des contaminations résiduelles sur les protections de surface avant leur enlèvement et après réalisation de la mesure libératoire
- Appliquer un fixateur sur les surfaces traitées
- Replier l'ensemble des moyens de protection collective sans remettre en suspension des polluants particulaires
- Trier et conditionner les déchets (confinement, consommables…) selon leur filière
-Vider, nettoyer et conditionner le matériel utilisé, le transporter et l'entreposer sans risque
- Charger en sécurité et suivant le plan de charge le matériel dans le camion
- Ranger dans l'espace prévu à cet effet le matériel réutilisable non décontaminable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et après avoir réalisé les opérations de retrait. Le professionnel réalise les opérations de repli. Il démonte, vérifie tous les équipements utilisés sur le chantier conformément aux procédures et mode d'emploi. Le matériel non décontaminable fait l'objet d'une procédure spécifique. Il obture les déprimogènes et aspirateurs, et ensache le matériel non décontaminable, il répertorie et replie l'ensemble des matériels, vérifie son bon état et rend compte des anomalies à sa hiérarchie. Il charge les matériels sur les véhicules conformément au plan de charge et une fois au dépôt de l'entreprise remise le matériel non décontaminable. Il procède au nettoyage fin des surfaces traitées et non traitées notamment par lavage avec récupération et traitement des effluents. Il gère les risques de contamination résiduelle

Critères de performance

Le matériel non décontaminable a fait l'objet d'une procédure spécifique (ensachage et remisage dans local prévu à cet effet.)
Les déprimogènes et aspirateurs ont été obturés
Les matériels sont répertoriés, rangés et entretenus prêts à être chargés pour une prochaine utilisation
Chaque dysfonctionnement ou défaut d'un matériel fait l'objet un signalement à la hiérarchie et d'une remise à niveau si possible
Le chargement des véhicules respecte le plan de charge et la sécurité spécifique au transport

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser un nettoyage fin des surfaces et un traitement adapté (aspiration THE et fixation des pollutions résiduelles sur les protections)
Connaître et appliquer les techniques permettant de ne pas remettre en suspension des polluants particulaires
Traiter le matériel non décontaminable et le remiser de manière conforme
Répertorier du matériel, inspecter son état, réaliser une remise à niveau et rendre compte à sa hiérarchie
Charger un véhicule selon le plan de charge et la législation en vigueur
Entreposer dans le local prévu le matériel non décontaminable

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 17

Tenir le poste d'homme de sas

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

- Limiter l'accès au chantier et à la zone confinée aux personnes autorisées à y accéder, du fait de leur activité ou de leurs fonctions
- Assister les opérateurs lors de l'habillage et contrôler la mise en place des EPI
- Assurer la fourniture des consommables (tenues, filtres, …)
- Assurer l'approvisionnement en zone des consommables et outillages nécessaires
- Procéder aux contrôles extérieurs de zone (contrôle du confinement, de la dépression, de la perte de charge des déprimogènes, des entrées et sorties de zone)
- Enregistrer des informations (variation de la dépression, dates, durée, …), notamment en début et fin de vacation
- Assurer la communication avec le responsable de zone
- Assurer l'entretien et le fonctionnement de l'adduction d'air pour les opérations de technicité supérieure
- Assurer l'entretien et le fonctionnement des installations de décontamination lors de la sortie de zone
- Mettre en application les consignes en cas d'accident de zone ou d'évacuation d'urgence
- Assurer le contrôle des conditionnements et la sortie des déchets de la zone par le sas matériel
- Acheminer les déchets vers la zone tampon à l'aide des moyens de manutention (chariot élévateur, transpalette…)

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'encadrant de chantier assure ou peut confier certaines tâches d'homme sas à un opérateur expérimenté. L'opérateur expérimenté connait et sait utiliser tous les éléments de contrôle de la zone, il assure la communication avec les opérateurs et le responsable de zone, il vérifie pour cela les moyens de liaison et d'alerte (talkie-walkie, téléphone, gyrophare). Il s'assure du fonctionnement et du respect des procédures de décontamination par les opérateurs et réalise l'entretien des installations de décontamination
En cas d'accident, il connait et met en œuvre les procédures prévues et alerte sa hiérarchie
Il s'assure du bon traitement des déchets en zone ainsi que de leur sortie, il achemine ces déchets sur la zone tampon à l'aide des moyens appropriés

Critères de performance

Les systèmes de contrôle de la zone sont connus et utilisés conformément aux procédures
Les différents contrôles de zone sont enregistrés
La communication avec le responsable de zone est efficace
Le fonctionnement et l'entretien des installations de décontamination fait l'objet d'un suivi, le matériel fonctionne correctement
Les consignes en cas d'accident sont connues et appliquées
Les déchets sont emballés et sortis de zone conformément à la procédure
L'acheminement des déchets vers la zone tampon est sécurisé
Les temps d'exposition sont enregistrés, la fiche d'exposition renseignée
Les procédures de décontamination sont respectées et notamment la durée des douches

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaitre les systèmes de contrôle de zone et les enregistrer pour suivi et traçabilité
Communiquer avec ses collègues
Connaître le fonctionnement des installations de décontamination et assurer leur entretien
Connaître et appliquer les consignes en cas d'accident ou d'événement en zone
Connaître, faire appliquer et appliquer les modalités de conditionnement des déchets amiantés
Rendre compte à l'encadrant technique

Réagir en cas d'imprévu
Anticiper les situations non conformes
Faire respecter les temps de pause et de vacations

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et en équipe le professionnel réalise en respectant les consignes et les procédures de sécurité toute les opérations liées à une opération de retrait ou de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires.
Il a en permanence le soucis de sa sécurité et de ses co-équipiers.

Critères de performance

L'équipe fonctionne sans recadrage
Les objectifs de qualité sont atteints
Les objectifs de production sont atteints
La sécurité de l'équipe est assurée
l n'y a pas de conflits dans l'équipe

Mettre en œuvre des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel met en œuvre conformément aux fiches de poste les techniques et processus prévus au plan de retrait, il connaît et applique les procédures d'urgence si besoin.

Critères de performance

Les processus et techniques décrits dans les notices de poste et plan de retrait sont respectés
Les procédures d'urgence sont connues et appliquées si besoin.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Les déchets de chantier doivent être traités selon la législation en vigueur. Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, les déchets produits sont triés selon leur catégorie et mis en bennes correspondantes. Le professionnel intègre, maitrise et applique les règles de prévention des transferts de pollution.

Critères de performance

Le chantier est propre et exempt de déchets non mis en benne
Les déchets sont triés selon la catégorie à laquelle ils appartiennent
Il n'y a pas de transfert de pollution

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel lors de des activités applique selon les consignes, les principes du développement durable,(Gestion de l'eau, des déchets, des énergies)

Critères de performance

Les objectifs de l'entreprise en termes de développement durable sont respectés.

Glossaire technique

opérateur de chantier

APR : Appareil de protection respiratoire
PDRE ou PRE : Plan de retrait ou d'encapsulage
PDRE : Plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage
PDP : Plan de prévention
RFT : Rapport de fin de travaux
REX : Retour d'expérience
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
BSD : Bordereau de suivi des déchets
BSDA : Bordereau de suivi des déchets amiante
PGC : Plan général de coordination
DTA : Diagnostic technique amiante
SST : Sauveteur secouriste du travail
FCR : Fibres céramiques réfractaires
D.U.E.R.P : Document unique d'évaluation des risques professionnels
MPCA : Matériaux et produits contenant de l'amiante
EPI : Équipement de protection individuelle
TEV : Tenue étanche ventilée
PRAP : Prévention des risques liés aux activités physiques
THE : Très haute efficacité
EPC : Equipements de protection collective

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C’est un savoir et un savoir-faire de l’organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l’activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C’est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s’agit d’identifier si la relation s’exerce : à côté de (sous la forme d’échange d’informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



Réalisé par l' AFPA pour le compte de l' Etat